

Date de création :

30/11/2015

Mise à jour :

Mars 2020

Quelles solutions sont apportées par la société en région ?
Quels moyens sont mis en œuvre ?

En agriculture biologique, le producteur, le transformateur et même le distributeur s'engagent à travers un cahier des charges rigoureux pour pouvoir bénéficier du label. En 2007, le Grenelle I de l'Environnement fixait un objectif de 6% de la surface agricole nationale en agriculture biologique en 2012. Le plan Ambition Bio 2022 fixe cet objectif à 15% en 2022 et 20% de produits bio dans la restauration collective publique.

DÉFINITION & DESCRIPTION

L'agriculture biologique est un mode d'exploitation des ressources, basé sur la non-utilisation des produits chimiques de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés (OGM) au profit d'auxiliaires de culture (insectes pollinisateurs), qui permet de réduire les pressions sur la biodiversité (oiseaux nicheurs spécialistes des milieux agricoles notamment) et la qualité de l'eau.

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution annuelle de la part de la surface agricole utile (SAU) régionale certifiée en agriculture biologique (AB).

La tendance tient compte également des surfaces en conversion en agriculture biologique (2 à 3 années de conversion pour les cultures et 6 semaines à 1 an pour les productions animales).

RÉSULTATS

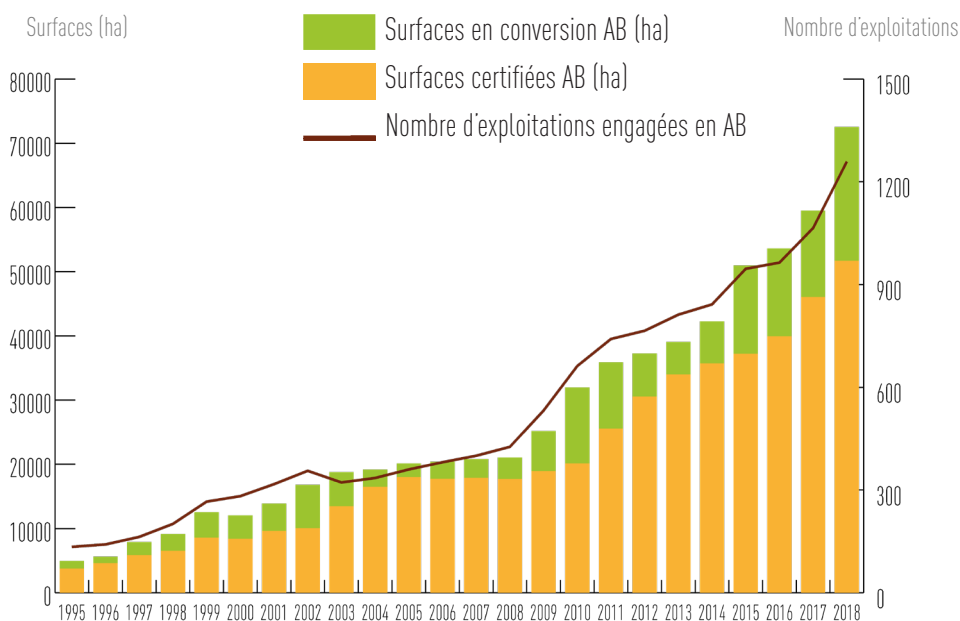
En 2018 en région Centre-Val de Loire, on recense 1 259 exploitants bio, représentant 51 679 ha certifiés « agriculture biologique » et 20 878 ha en conversion.

3,2%

Part de la Surface Agricole Utile cultivée en AB en région Centre-val de Loire en 2018

Après une stagnation des surfaces certifiées en bio entre 2004 et 2009, on constate une forte reprise de la dynamique. Cette augmentation des surfaces en conversion dans les années 2010 et 2011 (+52% en 2 ans), s'est un peu ralentie entre 2012 et 2014. On observe depuis une nette augmentation des surfaces mises en conversion avec un saut entre 2017 et 2018 de +55% en région Centre-Val de Loire.

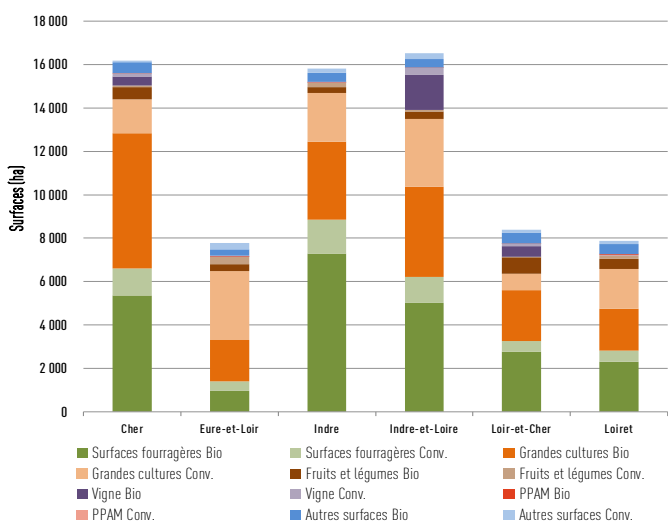
Depuis 1995, la surface certifiée AB a été multipliée par 13, en passant de moins de 1% à 3,2% de la SAU.



Évolution des surfaces en mode de production biologique entre 1995 et 2018 en région Centre-Val de Loire
- Agence Bio 2020

Les départements ayant le moins de surfaces en agriculture biologique sont l'Eure-et-Loir et le Loiret (1,7% et 2,3% de leur SAU en surfaces certifiées et en conversion). L'Indre-et-Loire est le département du Centre-Val de Loire ayant la plus grande surface en agriculture biologique (4,9% de sa SAU en surfaces certifiées et en conversion).

Les principales cultures concernées par l'agriculture biologique en région sont les céréales (35%) et les cultures fourragères (27%).



Répartition des surfaces certifiées bio et en conversion par filière en 2018 pour la région Centre-Val de Loire - Agence Bio 2020

ANALYSE

En 2018, la SAU certifiée en agriculture biologique est de 7,5% au niveau national, ce qui place la région Centre-Val de Loire au dernier rang des régions françaises métropolitaines (3,2% de la SAU certifiée).

Cette même année, les départements du Loiret, de l'Indre et du Cher ont vu leurs surfaces certifiées augmenter de près de 20% et la part des surfaces

LIMITES D'UTILISATION

Cet indicateur ne prend pas en compte les pratiques respectueuses de l'environnement mais non certifiées agriculture biologique. On peut citer l'exemple de l'agriculture à Haute Valeur Environnementale (HVE), correspondant au niveau 3 (le plus exigeant d'un dispositif de certification environnementale mis en place par les exploitations agricoles).

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Sources des données :

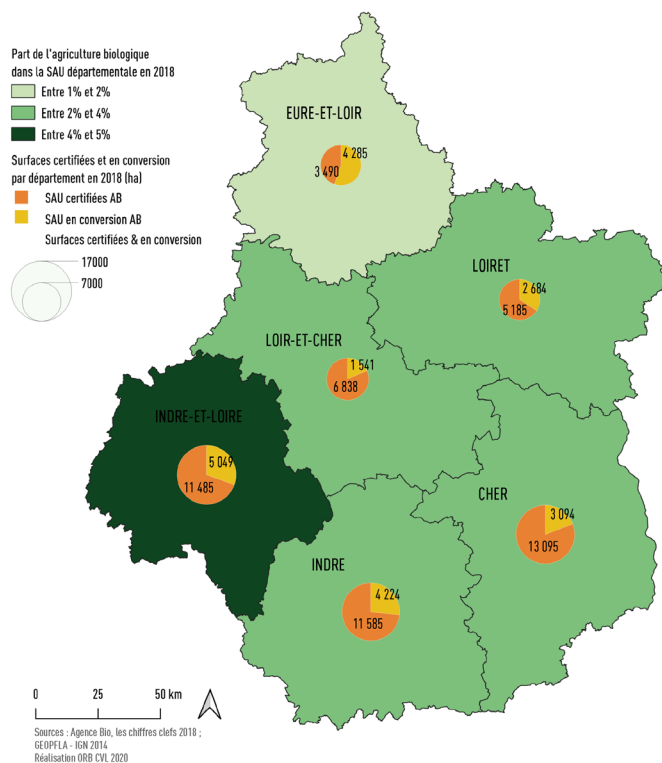
Chiffres de l'Agence Bio 2018 (surfaces en conversion, certifiées et part de la SAU en agriculture biologique). Les données sont disponibles à l'échelle départementale.

Échelle de constitution :

Échelle régionale.

Mise à jour de l'indicateur :

Annuelle.



Importance de l'agriculture biologique par département en 2018

en conversion en agriculture biologique a doublé en région.

Une augmentation de la valeur de cet indicateur traduit un accroissement des surfaces agricoles dans des démarches plus respectueuses de l'environnement, limitant les impacts sur la biodiversité.

Les pratiques agro-écologiques, basées sur l'utilisation intégrée des ressources et des mécanismes de la nature dans l'objectif de production agricole, sont également respectueuses de l'environnement mais ne sont pas prises en compte ici.

POUR EN SAVOIR +

Sur l'indicateur :

Complément d'information technique de l'indicateur

Indicateurs en lien :

Pas encore d'indicateurs en lien publiés.

Rédacteur :

Laetitia Roger-Perrier, ARB



MODALITÉS DE CALCUL

Les surfaces certifiées sont distinguées des surfaces dites «en conversion», c'est-à-dire des surfaces en transition de l'agriculture conventionnelle vers l'agriculture biologique.

$$\frac{\text{surface du territoire régional cultivée en agriculture biologique}}{\text{surface agricole utile du territoire régional}} \times 100$$

Les surfaces sont également données en valeur absolue, et par typologie de culture (prairies, céréales, viticulture, légumes...).

MÉTHODOLOGIE

SAU : la surface agricole utile, selon l'INSEE, est « une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris les pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...) ». »

Agriculture biologique : il s'agit d'un dispositif contrôlé par des organismes certificateurs agréés par les pouvoirs publics français, et encadré par un règlement européen. Avant de pouvoir utiliser le logo « agriculture biologique » sur ses produits, l'exploitant doit suivre une période de conversion, pendant laquelle ses pratiques devront être conformes à la réglementation de l'agriculture biologique. Celle-ci varie de 2 à 3 ans suivant le type de production et d'exploitation précédent.

BIBLIOGRAPHIE

AGENCE BIO. *Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.agencebio.org/> (consulté le 22/02/2020).

BIO CENTRE. *Le site Web de la filière biologique de la région Centre* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.bio-centre.org/> (consulté le 22/2/2020).

COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN. *Part de la surface agricole utile régionale cultivée en agriculture biologique, In : Indicateurs de biodiversité pour les collectivités territoriales – Jeu commun et synthétique d'indicateurs de biodiversité pour l'échelon régional*, 2014.